



Audition d un mineur de 14 ans

Par **PHXM**, le **07/11/2014** à **15:12**

bonjour peut etre erreur de forum donc je reitere,
j ai eu un accrochage avec ma voiture de societe avec un bus scolaire ou il y a eu quelques mots d oiseaux je signale de sa part aussi , le bus a percuté ma roue mais sans dommage au final, je lui ai demandé de faire un constat , ce qui me semblait normal. la conductrice du bus n a rien voulu entendre pretextant qu elle avait un rendez vous et qu elle descendrait pas du bus .dans l incomprehension j ai bien verifié les degats de ma voiture et comme il y avait que le pneu de frotté je lui ai dit" j ai rien je m en vais ... Le fait est qu elle a déposé plainte pour coup et blessures avec certificat medical (je ne l ai nullement touché et je ne suis pas monté dans le bus) apres avoir ete mis au courant de sa plainte par ma societe ,j ai appelé de suite la gendarmerie et je m y suis rendu en suivant avec mon vehicule,le gendarme a pris des photos de mon vehicule et j ai ete auditionné par un gendarme qui ne croyait pas a ma version , et j ai ete emmener pour prise d empreintes et photos ... voici la question, mon fils de 14 ans etait avec moi dans la voiture et le gendarme m a demandé verbalement de l entendre ceci sans convocation ecrite et je n ai pas eu de double de mon audition . mon fils doit il se presenter ?